

« 2CE »

S.A.R.L au capital de 22 867 Euros
Siège social : 634, Avenue d'Alsace
13600 La Ciotat
R.C.S B 393755400

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**

L'an deux mille vingt cinq,
Le quinze décembre,

A 14 heures,

Les associés de « 2CE », société à responsabilité limitée au capital de 22867 Euros, divisé en 1500 parts de 100 chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Denis Le Viavant, propriétaire de	600 Parts,
Mademoiselle Rachel Le Viavant, propriétaire de.....	450 parts,
Monsieur Julien Fernandes, propriétaire de.....	450 parts,

Ensemble	1500 parts
----------	------------

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ratifient le mode de convocation qui leur a été fait.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis Le Viavant , gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Transfert du siège social de la SARL 2CE,
Modification corrélative des statuts,
Questions diverses,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
une copie de la lettre de convocation à la présente assemblée,
le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.


 J.F.
 RW

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Denis Le viavant ,Gérant, de transférer le siège de la Société, à l'adresse suivante : 634 Avenu d'alsace 13600 La Ciotat, déclare autoriser ce transfert .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence du transfert ci-dessus autorisée, décide de la réalisation de ladite modification, **que le Titre premier - Article 4** des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après .

Article quatre - Siège social.

Le siège social est établi à : La Ciotat (Bouches du Rhone) au numéro 634, Avenue d'Alsace 13600 La Ciotat

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision de la gérance et en tout autre lieu, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

3

Fait à Nanterre,

Le 15 décembre 2025
En trois originaux

LES ASSOCIES

Le Viavant Denis



Le Viavant Rachel



Fernandes Julien



S.A.R.L « 2CE »
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 22 867 Euros
Siège social : 634, Avenue d'Alsace
13600 La Ciotat (Bouches du Rhône)

STATUTS

(Statuts mis à jour à l'A.G.E)
du 15 décembre 2025

Article quatre - Siège social.

Le siège social est établi à : La Ciotat (Bouches du Rhône) au numéro 634, Avenue d'Alsace 13600 La Ciotat

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision de la gérance et en tout autre lieu, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.


J. F
R.W